



Ville de Draguignan

DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-528

OBJET : Organisation du 12^{ème} forum de l'Orientation Post bac 2022

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de Draguignan, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller régional de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122.22 alinéa 9 ;

Vu la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la bonne tenue du 12^{ème} forum de l'orientation Post Bac 2022 ;

Considérant que la Caisse Locale du Crédit Agricole souhaite faire un don à la Commune pour l'organisation du Forum Post Bac ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

L'acceptation, par la commune de Draguignan du don à hauteur de 1 500 € fait par la Caisse locale du Crédit Agricole afin de mener à bien l'organisation du 12^{ème} forum de l'Orientation Post bac 2022.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. "Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr".

Draguignan, le **10 NOV. 2022**



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de DPva
Conseiller Régional